

2008/8844 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COPRODUCTION AVEC LA COMPAGNIE LYONNAISE DE CINEMA POUR LA PRODUCTION D'UN FILM DOCUMENTAIRE DE 60 MINUTES ET LA CAPTATION D'UN SPECTACLE DE 75 MINUTES "PEPITE QWESTIONNE COMPAGNIE" (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Cap Canal, la chaîne de télévision pour l'éducation propose sur son antenne des programmes de télévision à l'attention des enfants et de ceux qui les aident à grandir.

Afin d'élaborer sa grille de programmes Cap Canal coproduit des œuvres audiovisuelles avec les sociétés de production audiovisuelle.

Sur proposition de la société Compagnie Lyonnaise de Cinéma, nous souhaitons coproduire un documentaire-feuilleton qui suit l'aventure artistique d'une troupe d'enfants engagée dans un projet de création de spectacle vivant. Ce documentaire d'une durée totale de 60 min sera redécoupé en 6 épisodes de 10 min. Il sera complété de la captation du spectacle d'une durée de 75 min.

L'ambition de cette Compagnie est de vivre avec ces enfants une aventure artistique totale, d'une grande qualité, accompagnée par des artistes confirmés. Les enfants doivent s'investir totalement : par le temps qu'ils y consacrent, mais aussi par leur imagination, leur sensibilité. Ils ne sont pas les exécutants d'un spectacle pour enfants mené par des adultes. Au contraire, ils participent directement à l'écriture, à l'élaboration des personnages et aux choix de la mise en scène.

Cette expérience très particulière menée dans l'agglomération lyonnaise nous semble intéressante à accompagner car son ambition dépasse le seul objectif pédagogique tout en se gardant de se servir des enfants pour en faire des singes savants.

Nous faisons le pari qu'un suivi à hauteur d'enfant d'une telle aventure artistique est susceptible d'interroger les enfants sur leur rapport avec l'art.

Cap Canal participera à cette œuvre documentaire et création de spectacle vivant d'un coût total de 218 000 euros HT.

Son apport sera de 6 000 euros HT (TVA 5,5 %) en numéraire, soit une facture de 6 330 € TTC et 17 000 euros nets de taxes en industrie c'est-à-dire en conseil artistique et pédagogique et en moyens de tournage et montage.

Les autres partenaires à la production sont :

- CLC Productions ;
- TLM ;
- le CNC ».

Vu ladite convention ;

Oui l'avis de sa Commission Education – Petite Enfance ;

DELIBERE

1. La coproduction par Cap Canal d'une œuvre intitulée «Pepite Qwestionne Compagnie » est approuvée.

2. La convention de coproduction susvisée, établie entre la Ville de Lyon et CLC Productions est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense de 6 330 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, article 205, fonction 213, programme ENV, opération CANAL, ligne de crédit 5840.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL